

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 27 juin 2016

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2016
2. Adoption de la Convention entre les Communes partenaires des TPM - Préavis N° 01/2016
3. Comptes et Gestion 2015 – Préavis N° 04/2016
4. Nouvelle concession pour la distribution d'eau potable sur le territoire communal - Préavis N° 05/2016
5. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) , désigné ci-après droit de superficie, en faveur de Masson & Cie SA, Renens – Préavis N° 06/2016
6. Proposition du Bureau du Conseil communal pour l'adaptation des indemnités du Conseil communal pour la législature 2016-2021
7. Communications municipales
8. Communications du Bureau
9. Divers et propositions individuelles
10. Paiement des indemnités

Le Président, M. Youri Borboën, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Se sont excusés pour cette occasion : Mmes Nicole Foucqueteau, Claire-Lise Martin, Céline Pache, Katharina Zurn et MM. Jean-Marc Bridy, Fabien Descoedres, Francisco Fiol, Ramiro Rodriguez.

Non-excusés : Mme Marinette Gogerat

L'appel fait ressortir la présence de 50 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Mme Isabelle Katz et M. Loïc Maillefer fonctionnent comme scrutateurs.

M. Youri Borboën demande à l'assemblée s'il y a des commentaires ou demandes de modifications concernant l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, il sera suivi tel que présenté.

1. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2016

M. Youri Borboën demande à l'assemblée s'il y a des commentaires concernant ce PV. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. Adoption de la Convention entre les Communes partenaires des TPM - Préavis N° 01/2016

M. Youri Borboën donne la parole à M. Jean-Marc Landolt, Municipal responsable de ce préavis, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Youri Borboën donne la parole à Mme Sandra Cavin, Présidente de la commission d'objet, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Aucun autre membre de cette commission ne souhaitant prendre la parole, M. Youri Borboën ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, la discussion est close.

M. Youri Borboën donne lecture des conclusions du préavis et l'on passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 01/2016,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

1. d'adopter la nouvelle Convention entre les communes partenaires des TPM qui sera appliquée pour les comptes 2016,
2. de charger la Municipalité d'informer le Comité exécutif des TPM des décisions prises par le conseil communal.

3. Comptes et Gestion 2015 – Préavis N° 04/2016

M. Youri Borboën annonce que conformément à l'article 100 du règlement, il sera délibéré en premier lieu sur les comptes, examinés par la commission des finances, puis dans un deuxième temps sur la gestion 2015, passée en revue par la commission de gestion. Il passe la parole à Mme Irène Caron, Syndique. Elle espère que les conseillers se sont fiés aux comptes qu'ils ont reçus et non pas à un article du Journal de Morges qui contenait une erreur : il s'agit d'une différence d'un million et quarante centimes entre les chiffres donnés par la commune et ceux publiés par le journal !

Elle rappelle la bonne santé de la Commune due à de meilleures rentrées fiscales que prévues (les habitants des trois nouveaux quartiers), à la bonne santé des entreprises locales ainsi qu'aux droits de mutation et impôts sur les gains immobiliers. La péréquation était proche des chiffres budgétés et le facteur d'accueillir des étudiants dans la commune était assez favorable, car malgré le fait qu'ils ne contribuent pas fiscalement, ils entrent dans les données que le canton prend en compte par rapport au nombre d'habitants ; cela a fait baisser la valeur du point d'impôt communal. Ceci complète les explications données en page 20 du rapport de gestion.

M. Youri Borboën donne la parole à M. Thierry Pache, Président de la commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Youri Borboën rappelle que les comptes de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges joints au rapport ne sont pas soumis au vote. Il ouvre la discussion sur les comptes communaux 2015, page par page, puis par rubrique. Personne ne demandant la parole, la discussion est close.

Il est passé ensuite à la gestion 2015 et M. Youri Borboën redonne la parole à Mme Irène Caron qui n'a rien à ajouter.

M. Youri Borboën donne la parole à Mme Isabelle Katz, Présidente de la commission de gestion qui n'a rien à ajouter à son rapport. La discussion sur la gestion 2015 est ouverte.

M. Philippe Diserens s'interroge sur la satisfaction de la Municipalité exprimée en page 5 du rapport de la commission de Gestion, sous « Bilan de législature », concernant le succès des parcelles mises en valeur en droit de superficie accordés au mur d'escalade et aux Portes d'Echandens. Elle se félicite également des résidences pour étudiants. S'il s'agit de la mise en valeur de parcelles privées, quelles sont les raisons de la satisfaction de la Municipalité ?

Mme Irène Caron pense qu'il y a eu un petit amalgame dans la conclusion donnée par rapport aux raisons d'être satisfaite de la Commune. Les deux terrains, propriété de la Commune, ont en effet été attribués en droit de superficie. Par contre les résidences pour étudiants sont une source de satisfaction, même si au niveau financier cela n'a pas été facile. Elle convient que les deux choses n'auraient peut-être pas dû être commentées dans la même phrase.

M. Jacques Perrinjaquet relève le fait que pour la première fois il y a deux rapports différents concernant les comptes et la gestion. Il aurait aimé voir dans ces rapports une recommandation de vote.

Mme Isabelle Katz, Présidente de la commission de gestion, admet avoir oublié cette mention mais elle recommande vivement à l'assemblée d'accepter le rapport de gestion.

M. Thierry Pache, Président de la commission des finances se rallie aux paroles de Mme Isabelle Katz et invite l'assemblée à accepter les comptes.

Aucun autre commentaire n'étant fait, la discussion est close et M. Youri Borboën donne lecture de la conclusion du préavis et l'on passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

Après avoir pris connaissance :

- des comptes 2015
- du rapport de gestion de la Municipalité
- du rapport de la Commission de gestion
- du rapport de la Commission des finances

DECIDE A L'UNANIMITE

1. d'accepter les comptes 2015 de la bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés;
2. de donner décharge de son mandat à la Commission de gestion et à la Commission des finances;
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.

4. Nouvelle concession pour la distribution d'eau potable sur le territoire communal - Préavis N° 05/2016

M. Youri Borboën passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Municipal responsable de ce préavis qui se réfère à la séance avec la commission d'objet. Il a été question des conduites de distribution d'eau sur les parcelles privées ne faisant pas objet de servitudes. Sur le territoire de la commune il s'agit de 65 parcelles (dont 11 privées mais propriété de la commune), concernées par cette situation. Il avait alors promis un complément d'information à la commission et donne lecture du courrier reçu du Chef de division pour la gestion clients à la ville de Lausanne. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

Monsieur,

65 parcelles sont concernées.

Pour la plupart, il s'agit d'inscrire une servitude pour la conduite qui alimente une borne hydrante, située sur la parcelle concernée. Ce cas de figure concerne 30 parcelles.

25 autres parcelles sont touchées par des conduites. Il s'agit en général d'une conduite qui passe en bordure de parcelle. C'est par exemple le cas au chemin du Châtaignier (8 parcelles concernées).

Le solde, soit 10 parcelles sont déjà au bénéfice d'une servitude. Cependant, la servitude doit être modifiée car le tracé a été modifié.

Je peux vous confirmer que notre service ne souhaite pas modifier sa pratique actuelle. En effet, l'inscription de servitudes sur l'ensemble du territoire concédé serait une opération importante en ressources (temps, personnel, coût). D'autre part, les propriétaires n'ignorent, généralement, pas l'existence d'une conduite souterraine sur leur parcelle, souvent visible à la surface du sol par des regards ou des bornes hydrantes.

Cependant, la servitude reste un moyen utile d'informer officiellement l'acquéreur d'une parcelle. L'inscription de servitudes se fera donc progressivement, lors de remplacement des conduites existantes.

Par contre, nous souhaitons qu'une bonne collaboration puisse exister avec la commune pour les parcelles privées communales, en particulier lorsque ces parcelles font l'objet d'une vente ou d'une modification d'affectation.

Didier Vienet | Chef de division



L a u s a n n e

Ville de Lausanne | Service de l'eau | Division Clients & Ressources

La parole est donnée à M. Philippe Martin, président de la commission d'objet qui n'a rien à ajouter à son rapport. Il remercie néanmoins M. De Benedictis des précisions apportées et fait part des remarques retranscrites ci-dessous:

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais rendre attentive la Municipalité concernant l'article 3 de la concession et l'encourager à mettre tout en œuvre pour favoriser un processus d'inscription de servitudes pour les conduites principales existantes, en faveur du concessionnaire sur des parcelles appartenant à des propriétaires privés et qui en sont dépourvues. Selon les tracés, une absence de servitude pourrait susciter à terme quelques ennuis.

D'autre part, je sais gré au Bureau du Conseil d'avoir eu l'audace de nommer pour présider la commission chargée d'étudier la distribution de l'eau potable à Echandens, le ci-devant vigneron-encaveur des Abbesses, qui assiste à sa dernière séance de Conseil après 46 ans de service. J'assume cependant que j'aime autant le vin d'ici que l'eau de là...ausanne.

La discussion est ouverte. Personne demandant la parole, la discussion est close. M. Youri Borboën donne lecture de la conclusion du préavis et l'on passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 05/2016,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (48 OUI – 1 ABSTENTION)

d'adopter la nouvelle concession pour la distribution d'eau potable sur le territoire communal et de la signer.

5. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP), désigné ci-après droit de superficie, en faveur de Masson & Cie SA, Renens – Préavis N° 06/2016

M. Youri Borboën rappelle que Mme Azucena Crolla a demandé la récusation, étant par des liens familiaux directement concernée par cet objet ; elle quittera donc la salle durant les délibérations et le vote. Mme Adelheid Addor demande également à quitter temporairement la salle. Il y a 48 conseillers dans la salle. M. Youri Borboën passe ensuite la parole à M. Eric Maillefer, Municipal responsable de ce préavis qui apporte les précisions suivantes, retranscrites ci-dessous :

"Mesdames, Messieurs,

Compte tenu de la volonté de la Municipalité de prolonger la rue des Artisans de la route de la Venoge à la route de la Chocolatière et de reprendre cette rue au sein du domaine public, le bureau Schopfer & Niggli a finalisé le projet suivant (Projection du futur tracé de la rue des Artisans par Jérôme de Benedictis ».

Ainsi, la surface restante de la parcelle N° 235, une fois déduit la surface de cette rue, sera de 11'673 m² (au lieu des 11'300m² inscrits au § 5 du préavis). Par conséquent, à la page 3 du préavis, sous conditions financières, le montant de la redevance annuelle devrait être de Frs 210'114.-

Ces chiffres restent à confirmer par les mensurations d'un géomètre officiel ainsi que par la concrétisation du projet du prolongement de la rue des Artisans. »

La parole est donnée à M. Thierry Lambelet, Président de la commission achat et vente immeuble qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Youri Borboën signale le retour dans la salle de Mme Adelheid Addor. L'assemblée compte 49 conseillers.

La parole est donnée à M. Thierry Pache, Président de la commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, M. Youri Borboën clôt la discussion et donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 06/2016,
- vu le rapport de la Commission achat et vente d'immeubles chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(46 OUI – 2 ABSTENTION)

Madame Azucena Crolla s'est récusée.

- d'octroyer un droit de superficie à Masson & Cie SA, d'une surface d'environ 11'300 m² grevant la parcelle N° 235 (Cette surface sera déterminée précisément lors du projet définitif d'implantation de la Rue des Artisans),
- d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire à l'éventuelle dépollution de la parcelle N° 235, d'un montant maximum de Fr. 650'000.--,
- d'autoriser la Municipalité à signer les actes authentiques nécessaires sous réserve des autorisations légales.

Mme Azucena Crolla regagne la salle. Il y a 50 conseillers dans la salle.

6. Proposition du Bureau du Conseil communal pour l'adaptation des indemnités du Conseil communal pour la législature 2016-2021

M. Youri Borboën donne la parole à M. Dominique Tavel, 1^{er} vice-président qui explique les raisons pour cette demande d'adaptation. En principe, les tarifs devraient être vérifiés à chaque changement de législation, mais cela n'a pas été fait depuis deux ou trois législatures. Le Bureau s'est donc penché sur cette question. Il pense qu'il est normal d'adapter les chiffres mais rappelle que c'est aux conseillers d'en décider.

M. Youri Borboën rappelle que l'article 29 de la loi sur les communes recommande la révision des tarifs lors de chaque législature. Il ne s'agit pas d'une obligation mais d'une recommandation.

La parole est donnée à M. Thierry Pache, Président de la commission des finances à qui cette proposition a été soumise. Il indique qu'il n'a rien à ajouter à son rapport mais précise quelques détails. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

Mesdames et Messieurs,

Dominique disait que les tarifs étaient inchangés depuis deux ou trois législatures. Cela fait même plus, c'est-à-dire depuis 1990 et ça fait donc 26 ans que certaines indemnités n'ont pas été adaptées, d'où une augmentation qui paraît assez importante. D'après mes calculs cette augmentation correspondrait globalement à une augmentation par année 58-60%. Pour 2014 cela correspondrait à environ CHF 8'800.- et pour 2015 CHF 8'600.- de plus de ce qui a été versé. Ce sont des années où il y avait pas mal de votations et cela fait des montants un peu plus élevés.

Je me suis amusé à faire un petit calcul : actuellement par rapport au budget, les ratios vacations, débours correspondant, on est à 0.11% du budget pour 2014. Avec les nouvelles indemnités il s'agirait de 0.18% du budget. Je ne pense pas qu'on va ruiner la commune d'Echandens.

Je vous invite donc à nous suivre dans cette démarche.

Personne d'autre ne souhaitant prendre la parole, la discussion est close et M. Youri Borboën donne lecture de la proposition et il est passé au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu la proposition écrite du Bureau du 9 mai 2016,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE
(45 OUI – 4 ABSTENTIONS)

de fixer les indemnités du Conseil communal pour la législature 2016-2021 comme suit :

Président du Conseil	1'200.00 /an 130.00 /séance
Secrétaire du Conseil	1'600.00 /an 400.00 /séance
Séance de bureau	40.00 /séance
Président du Bureau	60.00 /séance
Séance de commission	40.00 /objet
Président de commission	80.00 /objet y c. rapport
Rapport final commission gestion	300.00
Président & Secrétaire comm. Gestion	60.00 /séance
Vacations en journée	60.00 /heure
Séance du Conseil, jetons de présence	10.00 /séance
Votations, élections	30.00 /heure
Kilomètre (voiture)	0.70 /km

7. Communications municipales

Jean-Marc Landolt :

Projet de salle villageoise et de reconfiguration du bâtiment de la voirie

La Municipalité a l'avantage d'inviter les membres du Conseil de la nouvelle législature 2016-2021 à la présentation, en primeur, du projet cité en titre, qui aura lieu le lundi 12 septembre prochain.

Le projet sera soumis à l'enquête publique dès le mardi 13 septembre pour une durée de 30 jours. Une invitation sera envoyée aux membres du nouveau Conseil communal.

Le projet sera aussi présenté à la population lors de deux séances. Les dates seront précisées ultérieurement et un tout-ménage sera distribué.

Demande pour des arrêts de bus à l'EMS de la Chocolatière

La société EMS Home-Age SA a demandé que soit étudiée la création d'un arrêt pour le futur EMS de la Chocolatière.

Les MBC ont étudié en détail cette demande. Le coût annuel supplémentaire serait de Fr. 300'000.00 par an pour la ligne 702, et de Fr. 260'000.00 par an pour la ligne 705. Le niveau des recettes attendues pour ces arrêts est estimé au mieux à Fr. 10'000.00 par année.

Tenant compte de ces montants, la Municipalité ne donne pas suite à cette demande. En revanche, les MBC étudient actuellement la manière la plus efficiente de répondre à ce type de trajets.

Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution des suites qui pourront être données à cette question de la desserte fine des transports publics.

Démolition de la ferme du Château

Suite à la mise à l'enquête de la démolition de la ferme du Château du 24 octobre au 24 novembre 2014, et de la levée de l'opposition de Patrimoine Suisse (section Vaudoise), le 1^{er} décembre 2015, cette dernière avait fait recours à la Cour de Droit Administratif et Public. En date du 11 avril 2016, la CDAP a procédé à une audition sur place en présence des opposants, du représentant des monuments historiques et de la Municipalité.

Au vu des arguments dogmatiques développés conjointement par les opposants et par les monuments historiques, la Municipalité a décidé de renoncer provisoirement à la démolition de cet ouvrage, rendant ainsi caduc le recours de Patrimoine suisse.

Le moment venu, la Municipalité remettra à l'enquête la démolition de cette ferme, avec cette fois un projet concret pour son remplacement.

Dans l'intervalle, la Municipalité fera réaliser les mesures d'entretien minimales afin de garantir la sécurité de cette ancienne bâtisse.

Procédures d'affectation en cours

S'agissant du Plan de Quartier du Chemin du Stand, les auditions de conciliation avec les opposants ont été organisées, et des réponses constructives ont été apportées aux principales questions soulevées lors de la procédure de mise à l'enquête de la nouvelle affectation de ces terrains.

Parmi ces réponses, nous pouvons relever que seront prochainement mises à l'enquête publique des servitudes de passages public en vue de la réalisation d'un trottoir en bordure des chemins du Stand et de la Riaz, ainsi qu'en traversée du plan de quartier. D'autre part, un acte notarié en vue de l'inscription d'une servitude de non bâtir pour le front Nord des constructions est en cours d'élaboration.

Sauf imprévu, la Municipalité présentera un préavis au Conseil de cet automne pour l'adoption de ce Plan de Quartier du Chemin du Stand.

En ce qui concerne le Plan Partiel d'Affectation du Grand-Pré, les nouvelles dispositions de la LAT ont fortement ralenti l'avancement des procédures en vues de la mise en vigueur de la nouvelle affectation envisagée pour ces terrains.

Tout récemment, Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro nous a confirmé officiellement que l'étude de ce PPA pouvait se poursuivre en vue de sa légalisation, tout en précisant que la question de la compensation des surfaces d'assolement devrait être réglée simultanément.

Le principe de l'échange d'affectation de terrains situés sur notre commune a maintenant été fixé avec les propriétaires concernés, ouvrant ainsi la voie à la finalisation de ce dossier.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Michel PerreaudAncien collègue

Suite à différents problèmes, notamment d'isolation, survenus au niveau de la porte d'entrée principale datant de la construction du bâtiment, nous avons décidé de poser une porte neuve, ce qui a été réalisé au début du mois de juin. Le coût s'élève à Fr. 9'620.65 TTC.

De plus, nous avons remplacé également les boîtes aux lettres pour un coût de Fr. 3'800.— TTC.

Eglise

Suite à des problèmes importants d'humidité à l'église, nous avons mandaté une entreprise spécialisée afin d'installer un système électrophysique qui contribuera à neutraliser la montée d'humidité dans les murs. Le coût de cette opération se monte à Fr. 13'300.— TTC.

Gérance des immeubles communaux

Suite à notre insatisfaction des services de la gérance actuelle, nous avons mandaté la société JFR Immobilier Sàrl, dont les bureaux se trouvent depuis quelques semaines à la rue des Artisans 10 à Echandens.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Jerome De BenedictisTravaux au giratoire du Brizet

Les travaux de construction du giratoire du Brizet ont bien avancé. Les carrefours sont à présent passés en giratoires et la fin des travaux est prévue dans le courant de l'été. Cependant, divers travaux imprévus et des découvertes au fil du chantier vont contraindre la Municipalité à présenter un préavis traitant d'un dépassement du crédit alloué dans le préavis N° 08/2014. Nous profiterons également de ce préavis pour effectuer une demande de crédit pour l'aménagement central du giratoire, aménagement à l'image de la zone industrielle d'Echandens.

Zone 30 et abribus rue du Château

L'enquête publique pour la réalisation de ces travaux a soulevé une seule opposition. Cette dernière est d'ores et déjà retirée et les travaux débiteront prochainement. La Municipalité a décidé de lier à ces travaux la construction de WC publics préfabriqués sur la partie nord de la place de jeux, proche de l'actuel abribus du Saughey.

Rue des Artisans

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Municipalité a décidé de renommer le chemin sans issue de la rte de la Venoge en Rue des Artisans. Cette décision anticipe la prolongation de cette rue sans issue jusqu'à la route de la Chocolatière prévue à l'horizon 2017-2018 et incluse dans le plan de réaménagement des débouchés de la rte de la Venoge et de la Chocolatière sur la rte d'Ecublens. En effet, vu le grand nombre d'entreprises s'implantant dans les nouveaux bâtiments des Portes d'Echandens, il était judicieux de ne pas leur imposer un changement d'adresse dans une année ou deux.

Véhicule Mobility à Echandens

Suite à la conclusion du contrat avec la société Mobility pour un emplacement à Echandens, nous avons le plaisir de vous annoncer que le véhicule est disponible depuis le 10 mai et que les premières statistiques sont très encourageantes. Nous avons le plaisir de vous présenter ces statistiques ainsi que les diverses possibilités de location de ce véhicule et vous encourageons vivement à en parler autour de vous ! (Ndlr: s'ensuit une présentation sur le système Mobility).

Poste de Police Mobile à Echandens

Suite à la séance Police Population organisée le 9 juin à Echandens et qui a rencontré un franc succès, la Gendarmerie nous a communiqué la date de la présence du prochain Poste de Gendarmerie Mobile à Echandens. Ce dernier sera présent sur la Place du Saughey le vendredi 29 juillet toute la matinée. Les agents patrouilleront dans le village en mobilité douce et seront à votre écoute pour répondre à vos questions ainsi que pour enregistrer d'éventuels dépôts de plaintes ou autres affaires administratives.

Campagne de prospection géophysique des SI Lausanne

La campagne de prospection géophysique des Services industriels de la ville de Lausanne a été mise à l'enquête du 15 février 2016 au 15 mars 2016 comme le requiert la législation en vigueur. L'unique opposition formulée par la Commune d'Echandens a été retirée suite à un accord au sujet du contrôle des constructions communales, notamment souterraines, avant et après la campagne. La campagne sismique se fera à Echandens le vendredi 8 juillet 2016 et pourrait entraîner de faibles perturbations de trafic à la rue de la Riaz et sur la route d'Ecublens.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Eric Maillefer

Vignes Communales

Suite à une réunion avec les viticulteurs exploitants les vignes communales, la Municipalité a décidé d'adapter les tarifs de location en accordant une baisse de 4 ct /m². Ainsi, les tarifs actuellement appliqués sont conformes aux tarifs les plus bas recommandés pour notre région, à savoir 36 ct /m².

De plus, partout où cela a été possible, la durée de location a été portée à 12 ans. Concernant les vignes en zone d'utilité publique, notamment celles qui pourraient être concernées par des projets à venir, la durée des baux a été limitée à 6 ans, renouvelables si les projets ne se concrétisent pas. Il s'agit en particulier de la vigne sur la parcelle N°63 à côté de notre place Multisports, qui pourrait être impactée par des projets de construction scolaire, et une partie de la vigne au chemin de la Plantaz, parcelle N° 83 qui pourrait être affectée à l'extension du cimetière, si nécessaire.

Concernant la parcelle N° 78, située le long du chemin de l'église, d'un commun accord avec l'exploitant, la culture de la vigne a cessé sur ce terrain, en raison de la difficulté d'exploitation de cette vigne et de la possible extension du parking à côté du rond-point de la Poste.

Déchèterie

Les mesures de glissement de terrain sont maintenant terminées et nous sommes en attente du rapport final du bureau géotechnique mandaté pour cette étude. Après réception du rapport et de ses conclusions la Municipalité sera en mesure de lancer un appel d'offres et de planifier les travaux pour réaménager notre déchèterie.

Tennis

L'étude de glissement de terrain, planifiée sur trois mois, a été prolongée jusqu'au mois de juillet 2016. Les premiers résultats sont plutôt positifs puisque les mesures ne permettent pas d'identifier une accélération du glissement naturel de ce terrain. La Municipalité est d'avis de laisser le tennis au même endroit et de procéder aux renforcements de terrain nécessaires qui seront dictées par le rapport géotechnique.

Toiture Laiterie

Suite à des chutes de tuiles, la toiture de l'ancienne laiterie attenante à la grande salle a été inspectée. Il a été constaté que la charpente soutenant la toiture était entièrement fusée et que les poutres déjà affaiblies risquaient de se rompre à tout moment. Vu le danger d'effondrement, en particulier sur le trottoir le long de la rue du Château, la Municipalité a immédiatement décidé de démonter le toit de cette laiterie désaffectée. Ce travail a été exécuté en toute sécurité par notre service de voirie.

Jeunes gymnastes

C'est avec regret que la Municipalité a pris connaissance de la cession d'activité et de la dissolution de la société des jeunes gymnastes, en raison de manque de membres et de bénévoles. Les avoirs de la société ont été transférés à la commune qui en a la garde.

Abattoir régional d'Aubonne

La commune a été sollicitée pour participer au projet du nouvel abattoir d'Aubonne prévu pour les producteurs de viande de la Côte. La Municipalité a décidé d'octroyer un montant de Fr. 5'000.-- à ce projet.

Forêts

Le jeudi 16 juin dernier, suite aux fortes intempéries rendant le sol spongieux et instable, des arbres sont tombés sur le chemin de la forêt après le refuge. Le chemin de la forêt a immédiatement été fermé et des panneaux indiquant le danger ont été placés aux différentes entrées du bois de la Côte. Le garde forestier a été appelé et a procédé au marquage de plusieurs arbres suspects et instables. Vendredi 17 juin, l'entreprise forestière mandatée a procédé à l'abattage des arbres marqués et au débitage du bois sur place. Les chemins ont été ré-ouverts, toutefois la plus grande prudence est de mise pour les promenades en forêt jusqu'à ce que le sol redevienne plus ferme.

Terrain Multisports

Mercredi 22 juin a eu lieu de l'inauguration du terrain Multisports, ouvrant ainsi ce terrain aux habitants d'Echandens. La place alentour a été aménagée en y installant un abri à vélo, une petite fontaine avec un robinet d'eau potable, une table et des bancs, ainsi qu'une table de ping-pong. Une place de parc pour voitures a aussi été aménagée avec de la grave compactée, devant les jardins familiaux. Autour du terrain synthétique, plus de 3'000 m² de

pelouse et 1'000 m² de prairie ont été ensemencés. L'entier du parc a été délimité par la plantation de plus de deux cents arbustes, principalement d'essence indigène. La Municipalité a édité une charte d'utilisation du terrain Multisports qui sera prochainement affichée. Les horaires d'utilisation ont été fixés de 8h00 à 21h00 la semaine et de 10h00 à 18h00 le samedi, dimanche et les jours fériés.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Irène Caron

Personnel communal

Notre concierge, M. Michel Genin, a dû subir une intervention chirurgicale en date du 9 février 2016. Nous avons mandaté une entreprise pour qu'il soit remplacé 5 heures par jour depuis cette date et jusqu'au 10 juin, date à laquelle M. Genin a pu reprendre son activité à 50 %. Son retour à 100 % est effectif depuis aujourd'hui.

Madame Caroline Paratore a également été opérée le 23 juin 2016. Elle est absente depuis le mardi 7 juin, et la date de son retour n'est pas encore fixée.

Appartements aux Portes d'Echandens

Les 6 appartements acquis par la Commune seront en principe mis en location courant juillet. Outre les plus-values pour quelques aménagements se montant à environ Fr. 6'000.-- pour l'ensemble des appartements, nous avons décidé de tous les équiper de colonnes lavage et sèche-linge. Coût total de ces machines : Fr. 16'200.-- TTC.

Le deux pièces a déjà été attribué. A ce jour, il nous reste des appartements de 3 pièces ainsi que le 4 pièces, les personnes intéressées ne correspondant pas aux critères que nous nous sommes fixés. De concert avec notre nouveau gérant, nous allons faire de la publicité pour ces logements, et vous recommandons d'en faire aussi de votre côté. Pour tout renseignement, s'adresser à l'administration communale.

Centre Aquatique Région Morges

Vous aurez certainement appris par la presse que le projet a franchi une étape décisive. En effet, la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable de la Ville de Morges a reçu le 21 avril dernier le rapport d'examen préalable cantonal concernant le Plan partiel d'affectation « Parc des Sports », comprenant le futur Centre aquatique. Le dossier a été déposé à l'enquête publique le 18 juin dernier pour une durée d'un mois. Le délai court donc jusqu'au 17 juillet prochain.

Ce feu vert du Canton a permis au Conseil d'administration de lancer la recherche d'un partenaire privé pour réaliser l'ouvrage, ce qui a été fait le 30 mai 2016. Les longs mois d'attente ont été mis à profit pour élaborer le cahier des charges de ce partenariat public-privé. Une information détaillée du processus et des délais prévus a été donnée aux communes actionnaires lors de l'Assemblée générale du 8 juin dernier.

Répartition des dicastères

Nouvelle législature, nouvelle conseillère municipale en place au 1^{er} juillet, nous avons l'avantage de vous communiquer la répartition des dicastères :

Je garde l'administration générale, les finances, les affaires culturelles et les affaires religieuses.

M. Jean-Marc Landolt conserve l'urbanisme, la salubrité, la police des constructions, les transports publics, le service du feu et sera notre Vice-Président pour l'année qui débute au 1^{er} juillet.

M. Eric Maillefer conserve les domaines, la voirie, les vignes, les forêts, le refuge, la gestion des déchets, le sport et les sociétés locales.

M. Jerome De Benedictis garde les routes, la signalisation, l'éclairage public, l'évacuation et l'épuration des eaux, les services industriels et il reprend la police.

Mme Katharina Zurn reprendra les écoles, la protection civiles, les affaires militaires, les affaires sociales et humanitaires ainsi que les bâtiments.

Ceci clôt, Monsieur le Président, les communications municipales.

8. Communications du Bureau

1. Résultat des votations fédérales du 5.6.2016 pour Echandens:

<u>Objet</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>	<u>TAUX</u>
01 Service public	190	655	57.04%
02 Revenu de base	148	712	57.11%
03 Financement des transports	174	625	53.77%
04 Procréation médicalement assist.	749	106	57.11%
05 Loi sur l'asile	619	220	57.04%

2. Tir de l'amitié 2016

Tout comme en 2015, il n'y a malheureusement pas eu d'équipe pour défendre les couleurs du Conseil communal à l'occasion du Tir de l'amitié 2016, qui s'est déroulé au Stand d'Echandens à fin avril. Plusieurs conseillers participent déjà à ce tir sous d'autres « couleurs ». Peut-être qu'avec les Conseillères et les Conseillers de la nouvelle législature une équipe de tireur du Conseil pourra être trouvée lors de la prochaine édition.

3. Sortie du Conseil du 11.6.2016

Au nom à toutes et tous, M. Youri Borboën remercie la Municipalité d'avoir permis l'organisation de la sortie annuelle du Conseil communal, qui s'est déroulée cette année dans la région de la Vallée de Joux. Un grand merci aussi aux collègues du Bureau du Conseil qui ont fait du très bon travail pour la réussite de cette sortie.

4. M. le Dr. Jean Martin a adressé un courrier au Président du Conseil, daté du 23.5.2016. Il souhaite transmettre la reconnaissance des représentants du Centre pour la Promotion de la Santé à Kangu-Mayumbe, au Congo, pour un soutien financier très apprécié octroyé par la commission d'Aide humanitaire, qui pour rappel n'est pas nommée par le Conseil. Grâce à cette aide plusieurs écoles d'aides infirmières du Congo ont été équipée en bibliothèque médicale. Au nom des représentants du Centre pour la Promotion de la Santé à Kangu-Mayumbe, M. Martin transmet: « notre vive

gratitude pour les montants remis annuellement pour l'aide humanitaire et pour les décisions de la commission concernée ».

5. Agenda

01.08.2016	Fête du 1 ^{er} août sous la cantine au village
25.09.2016	Votations fédérale (3 objets) - Initiative populaire du 6 septembre 2012 «Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)» - Initiative populaire du 17 décembre 2013 «AVSplus: pour une AVS forte» - Loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement
01.10.2016	A Apples : ARCAM : 1 ^{ère} rencontre du District de Morges, intitulée «Une région en plein développement ». Il s'agira d'une exposition sur les projets de la région, ainsi que des tables rondes sur le district à l'horizon 2021.
03.10.2016	Conseil communal
06.10.2016	A Beausobre, Morges : conférence sur le PALM 18-21h Pour ces deux manifestations, des invitations suivront à l'intention des autorités communales, vous pouvez d'ores et déjà en réserver les dates.
05.12.2016	Conseil communal

9. Divers et propositions individuelles

Patrick Zurn voudrait savoir quelles sont les pertes financières occasionnées par des fuites et des ruptures de conduites. Dans la presse on pouvait lire que certaines communes faisaient appel à des hydrophones installés dans les conduites permettant de repérer des fuites. La commune de Moudon, par exemple, a pu quantifier le manque à gagner qui correspondait à CHF 75'000.-. Il demande si la Municipalité connaît les pertes encourues et si ce système d'hydrophone peut être envisagé pour la commune.

M. Jerome De Benedictis indique que les communes concernées par les hydrophones puisent l'eau dans une source communale et la distribuent à elles-mêmes. Ceci est exclu pour Echandens, vue que ce sont les services industriels de Lausanne qui distribuent l'eau et ils ont l'entière gestion de cette distribution, ceci depuis le puisage de la source jusqu'à l'arrivée au robinet. La commune d'Echandens ne peut être amenée à faire des contrôles sur des canalisations dont elle n'est pas propriétaire. Il ne connaît pas les chiffres concernant ces pertes d'eau.

Mme Muriel Andrey attire l'attention sur un virage assez dangereux sur la route de Bussigny qui rend l'accès au terrain de Rueyres dangereux pour les jeunes qui s'y rendent à vélo. Une alternative est de passer devant le stand de tir mais il s'agit d'une route à sens unique et elle voudrait savoir s'il serait possible de changer la signalisation pour que les cyclistes puissent remonter cette route.

M. Jerome De Benedictis, dit qu'il n'a pas la réponse de suite. Une signalisation fait de toute façon partie d'une procédure auprès du Canton. Néanmoins, il comprend bien la demande et donnera une réponse quant à une suite possible.

M. Edy Bridy se dit surpris du prix de CHF 3800.-. pour les nouvelles boîtes aux lettres à la Commune.

M. Michel Perreaud dit avoir mandaté l'entreprise Schweizer qui fournit du matériel d'excellente qualité qui durera bien des années. Plusieurs offres avaient été demandées avant d'arrêter ce choix.

M. Philippe Diserens voudrait connaître l'évolution du différend opposant la Commune à l'entreprise Demaro / Karakas.

M. Eric Maillefer répond que l'affaire est toujours au même point. L'entreprise Demaro n'a toujours pas donné de chiffre définitif des terres à évacuer. La commune attend toujours de connaître le nombre de mètres cubes exactes qui reste encore à payer par l'entreprise Demaro.

Mme Adelheid Addor désire remercier les employés communaux et surtout les jardiniers pour la décoration florale magnifique et très appréciée dans le village.

10. Paiement des indemnités

M. Youri Borboën invite Mme Martine Comte, boursière à procéder au paiement des indemnités, en précisant que la séance n'est pas close.

M. Youri Borboën s'adresse une nouvelle fois à l'assemblée. Ces paroles sont retranscrites ci-dessous :

Avant de fermer cette page de la législature 2011-2016, j'adresse à l'occasion de la fin de mon mandat de Président mes sincères remerciements à la Municipalité pour leur collaboration et pour tout le travail effectué dans l'intérêt de notre commune. Mes remerciements aussi à tous les membres du bureau du Conseil avec qui j'ai eu un immense plaisir de travailler, et à vous Chers Conseillères et Conseillers, qui avez également donné beaucoup de votre temps et de votre énergie au sein du Conseil communal pour qu'il fasse toujours aussi bon vivre à Echandens.

M. Michel Perreaud, municipal, ainsi que 20 d'entre vous Chers Conseillères et Conseillers, avez décidé de mettre fin à votre mandat politique. Pour vous remercier de votre engagement, je vous propose une salve d'applaudissements.

J'ai beaucoup apprécié ces deux années de Présidence, même si l'exercice n'a pas toujours été facile. La richesse des contacts et des débats ont été pour moi une grande source de satisfaction. Un grand merci à vous pour votre confiance. Maintenant je passe le témoin à Dominique Tavel à qui je souhaite plein succès et autant de satisfactions. C'est avec plaisir que je reviendrai me placer à côté de vous sur les rangs du Conseil.

M. Youri Borboën passe une dernière fois la parole à la syndique Mme Irène Caron dont les paroles sont retranscrites ci-dessous.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Chers collègues,*

Une législature de 5 ans, lorsqu'elle débute, cela paraît long, très long. Et l'on ne peut s'empêcher de repenser à celles, pas si éloignées que cela, qui ne dureraient "que" 4 ans. Mais voilà, on s'est engagé, et les choses s'enchaînent très rapidement. Il arrive même que l'on se dise en cours de route que 5 ans, ce sera trop court, qu'on n'arrivera pas à y faire entrer tous les projets que l'on rêve de réaliser. Et soudain nous voilà effectivement fin juin 2016 !

C'est un peu ce qui s'est passé avec celle-ci, que j'ai déjà qualifiée de législature charnière, ou de transition. Quelques jolies réalisations, mais des déceptions aussi, ont jalonné ces 5 années tout sauf calmes.

J'ai essayé de refaire l'histoire en me mettant à la place de mes collègues. Voilà ce que ça donne, dans les grandes lignes.

Deux rescapés de la législature précédente, Jean-Marc Landolt et moi, deux témoins de la naissance du projet de salle villageoise avec pour mission de convaincre les trois nouveaux membres de l'Exécutif, puis le Conseil communal, du bien-fondé de la démarche. On connaît la suite, jusqu'aux annonces de ce soir.

A part le dossier de grimper.ch, Jean-Marc a de son côté connu d'autres succès : le quartier de Dandolens s'est développé harmonieusement, et que deux autres PQ et PPA sont sur de bons rails. Ces dernières années, il a vécu une augmentation sensible du nombre de dossiers de constructions ou transformations de logements sur notre commune, ce qui n'est rien toutefois en comparaison du nombre de dossiers touchant à l'urbanisme ou aux infrastructures de la région, puisqu'il nous représente à Région Morges et aux MBC, pour ne citer que celles-ci.

Philippe Sordet, vous vous souvenez peut-être de lui, nous a quittés en 2013, au lendemain du vote du Conseil sur le projet, toujours le même, de grande salle. En charge de la voirie et des domaines, il avait pourtant apporté une belle contribution aux affaires communales. On lui doit en particulier la modernisation du refuge.

Eric Maillefer, à l'époque en charge des routes et tout ce qui va dessus et dessous, a donc repris le dicastère du démissionnaire. Il a eu le privilège de porter le dossier de la taxe sur les déchets d'une main, tout en retenant de l'autre notre déchèterie qui s'en allait doucement vers la Venoge. Après avoir étoffé et complété l'équipement de notre service de voirie, il a mené à bien la réalisation de notre tout nouveau terrain multisports, inauguré par un temps magnifique mercredi passé.

Les élections complémentaires de 2013 ont permis à Jerome de Benedictis de faire son entrée à la Municipalité, qui a vu du même coup baisser sa moyenne d'âge. Outre l'adaptation de nos luminaires aux dernières technologies, il est arrivé à point nommé pour nous fabriquer un joli giratoire et un îlot aux accents locaux grâce au pressoir et aux ceps de vigne qui les ornent. Mais ce n'était que le tour de chauffe, puisque le voilà engagé depuis une année pour un bien plus grand giratoire, celui de l'Ile à Brizet qui semble déjà tenir ses promesses.

En ce qui me concerne, j'ai très vite mesuré le décalage entre l'étape municipale et celle de syndique. Toujours en charge des bâtiments pendant deux ans et demi, c'est surtout en reprenant les finances communales en juillet 2014 que j'ai vu mon horizon s'élargir, un peu dans l'abstrait au début, il faut le dire. Les résultats des comptes de ces années, heureusement, ne m'ont pas joué de mauvais tour. Mais le rôle d'un syndic, c'est bien connu, c'est de faire des discours lors des inaugurations de chrysanthèmes. Je n'ai pas échappé à la règle; j'ai eu le privilège de prendre part à quelques inaugurations marquantes pour notre commune : les locaux du Rocspot de grimper.ch, les bâtiments de la FMEL pour l'accueil des

étudiants, le bouquet des Portes d'Echandens, la jolie place de jeux de la Parent'Aise et le nouveau terrain multisports en sont quelques exemples.

Mais revenons au meilleur, que j'ai gardé pour la fin : notre collègue Michel Perreaud, en charge des bâtiments, du social, des écoles, de la police entre autres. Les bâtiments ont représenté une lourde charge, puisqu'à l'entretien courant se sont ajoutées les études pour la transformation du bâtiment du Saugey ainsi que de l'Auberge. Ça a été plus facile au social, et on peut dire qu'il aura marqué les esprits des nonagénaires que nous sommes allés fêter durant ces années ou des aînés lors de leur sorties, Michel les faisant tous profiter de sa bonne humeur communicative. Aux écoles, il a apporté sa contribution aux études sur l'extension des bâtiments scolaires, en plus de la mise en place de cantines à Préverenges et Lonay. Il a surtout organisé de main de maître deux soupers des promotions, dont celui de jeudi à venir, qui sera en quelque sorte son dernier repas et acte en tant que municipal. Il a décidé de sortir du collège municipal par cette magnifique porte qu'il vient de faire poser à l'entrée du Vieux Collège. Ainsi, en la franchissant, nous nous rappellerons le plaisir que nous avons eu à partager nos séances et "quelques" moments festifs avec lui, toujours prompt à nous servir un trait d'humour en même temps qu'un verre de blanc. Son amitié et sa bonne humeur nous manqueront, mais nous savons où le trouver... Nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa nouvelle liberté. Je vous propose de l'applaudir !

Cette dernière séance ne saurait se conclure sans remerciements. A mes collègues, tout d'abord, pour leur soutien et leur engagement au sein de l'Exécutif. A Katharina Zurn, absente ce soir, pour sa disponibilité et les heures qu'elle a déjà consacrées à la reprise des gros dossiers qui l'attendent.

Un grand merci aux Présidents et aux membres du bureau qui se sont succédé, avec qui nous avons collaboré durant cette législature, et qui ont tout fait pour que l'harmonie entre Municipalité et Conseil perdure malgré des situations parfois moins faciles à gérer. Merci Yuri !

Et puis, un chaleureux merci à tous les conseillers à conseillères. Vous êtes 23 à avoir décidé de vous retirer, certains après de nombreuses années durant lesquelles vous avez participé activement et de diverses façons aux activités du Conseil, de la Commune ou des sociétés locales, parfois tout cela à la fois. Bravo pour votre engagement, et nous espérons continuer à vous voir au village !

Notre reconnaissance va également à tous ceux qui restent, et qui continueront à s'investir pour cette belle Commune d'Echandens où il fait encore bon vivre.

Il me reste à vous souhaiter à tous et à toutes un bel été, de bonnes vacances si vous en avez, et je me réjouis de vous recroiser à l'occasion.

Merci de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. Youri Borboen clôt la séance et ferme ce livre de la législature 2011-2016. Il souhaite une très bonne législature 2016-2021 aux conseillers et les remercie de leur participation tout en leur souhaitant un très bon été.

La séance est levée à 21h45.

Le Président

La Secrétaire

Youri Borboën

Thérèse Maillefer